

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 7 février 2022

**FLOTTE AUTOMOBILE - REPRISE D'UN VÉHICULE EN VUE DE L'ACHAT DE
DEUX VÉHICULES UTILITAIRES**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre d'une gestion optimisée de son parc automobile, la Ville de Mantes-la-Jolie a souhaité mettre en vente un véhicule de marque Peugeot, de type 5008, immatriculé FW 584 MW, dont l'année d'acquisition est 2021, et présentant une valeur de rachat estimée à 34 500 € TTC. Cette estimation a été établie par un garage professionnel situé à BUCHELAY (78200).

Ce concessionnaire se porte acquéreur dudit véhicule, qui va permettre l'achat de deux véhicules utilitaires pour les services de la Ville, auprès de ce professionnel.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la reprise du véhicule de marque Peugeot, de type 5008, pour un montant de 34 500 € TTC par un concessionnaire afin d'acquérir deux véhicules utilitaires et d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint,

Vu la proposition de reprise du véhicule par un concessionnaire professionnel situé à BUCHELAY (78200) le 31 janvier 2022 pour un montant de 34 500 € TTC,

Considérant que ce véhicule n'est plus utilisé par la Ville et que sa présence au sein de son patrimoine automobile n'est plus justifiée,

Considérant la nécessité pour les services de la Ville d'acquérir deux véhicules utilitaires,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la reprise du véhicule de marque Peugeot, de type 5008, immatriculé FW 584 MW, en vue de l'achat de deux véhicules utilitaires pour les besoins des services de la Ville de Mantes-la-Jolie, auprès d'un concessionnaire situé à BUCHELAY (78200),

- **d'approuver** le prix de rachat fixé à 34 500 € TTC, lequel a été estimé par ledit concessionnaire,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour le Maire empêché,

Sidi EL HAIMER
1er Adjoint au Maire